



60 ans

IAEA *L'atome pour la paix et le développement*

Conférence générale

GC(60)/RES/2

Septembre 2016

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixantième session ordinaire

Point 2 de l'ordre du jour
(GC(60)/20)

Demande d'admission à l'Agence présentée par Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Résolution adoptée le 26 septembre 2016, à la première séance plénière

La Conférence générale,

- a) Ayant reçu la recommandation du Conseil des gouverneurs l'invitant à approuver l'admission de Saint-Vincent-et-les-Grenadines à l'Agence¹, et
 - b) Ayant examiné la demande d'admission de Saint-Vincent-et-les-Grenadines à la lumière de l'article IV.B. du Statut,
1. Approuve l'admission de Saint-Vincent-et-les-Grenadines à l'Agence ; et
 2. Décide, conformément à l'article 5.09 du Règlement financier², que si Saint-Vincent-et-les-Grenadines devient Membre de l'Agence d'ici la fin de 2016 ou en 2017, il lui sera demandé, selon le cas :
 - a) une avance ou des avances au Fonds de roulement, conformément à l'article 7.04 du Règlement financier³ ; et
 - b) une contribution ou des contributions au budget ordinaire de l'Agence, conformément aux principes et dispositions que la Conférence générale a établis pour le calcul des contributions des Membres⁴.

¹ GC(60)/18, par. 3.

² INFCIRC/8/Rev.4.

³ INFCIRC/8/Rev.4.

⁴ Résolutions GC(III)/RES/50, GC(XXI)/RES/351, GC(39)/RES/11, GC(44)/RES/9 et GC(47)/RES/5.